



CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Le **mardi 11 juin 2024 à 16 h 30**
en visioconférence sur la plateforme Zoom
(ouverture de la salle à 15h30)

Inscriptions: <https://us06web.zoom.us/meeting/register/tZlpce2rpz0iHtKz772TKTCnYylkckzLetiJ>

Documents: www.sepi.qc.ca/ag-2024-06-11

Chère personne membre,

C'est avec plaisir que le SEPI vous convoque à cette assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **mardi 11 juin 2024 à 16 h 30 sur la plateforme Zoom**. Prenez note que la salle pour la rencontre vous sera accessible **dès 15h30**.

Il est important de procéder à votre inscription le plus rapidement possible. Chaque inscription à l'assemblée générale doit être validée **manuellement**. Si vous ne procédez pas à votre inscription à l'avance, il faudra prévoir un temps d'attente, qui pourrait être assez long, pour le traitement de celle-ci. Si votre statut de membre est validé et votre inscription **approuvée**, vous recevrez un courriel Zoom avec votre lien personnel pour accéder à la rencontre. Nous vous invitons à le conserver précieusement et à vérifier votre boîte de courriels indésirables **avant** de communiquer avec le support technique. Si votre inscription est **refusée**, nous vous invitons à suivre les indications qui se retrouveront dans le courriel que vous recevrez.

PROJET D'ORDRE DU JOUR*

SUJET(S)	D - Décision E - Échange I - Information
1. Politiques du SEPI / Révision	D
2. Révisions budgétaires pour 2023-2024	D
3. Bilan du groupe de travail de la solidarité / GGI	D
4. Bilan du programme d'aide financière du SEPI / GGI	E

* Les points ne sont pas nécessairement inscrits dans le projet d'ordre du jour selon l'ordre de traitement.

Si vous avez besoin d'assistance technique ou que vous avez égaré votre lien, écrivez à l'adresse: zoom@sepi.qc.ca, il nous fera plaisir de vous prêter assistance. Veuillez cependant prendre note que **dû au grand volume de demandes que nous recevons la journée de l'assemblée générale, vous devrez prévoir un délai afin d'obtenir de l'assistance**. Nous vous demandons d'éviter de retourner plusieurs fois votre message, nous y répondrons dans l'ordre de réception des demandes.

Nous demandons votre indulgence quant aux problèmes techniques qui pourraient se produire durant cette rencontre virtuelle.



Nous vous rappelons que votre carte de membre **2024** est nécessaire pour vous inscrire. En effet, le simple paiement de cotisations syndicales ne signifie pas que vous êtes membre. Si vous ne connaissez pas votre numéro de membre, communiquez **à l'avance** avec le SEPI par courriel à zoom@sepi.qc.ca.

Au plaisir de vous y voir,

■ Sylvie Zielonka | sylviezielonka@sepi.qc.ca



À la suite de l'élection des 4 et 5 juin 2024, au poste de 2^e vice-présidence du Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ), Dominique Hervieux a été élu.

Félicitations!

Nous vous informons donc que le nouveau conseil d'administration du SEPÎ sera composé des personnes suivantes:

- au poste de présidence: Sylvie Zielonka;
- au poste de 1^{er} vice-présidence: Olivier Blanchard;
- au poste de 2^e vice-présidence: Dominique Hervieux;
- au poste de 3^e vice-présidence: Catherine Alary;
- au poste de secrétariat-trésorerie: Pierre-Luc Gagnon.

■ Le comité d'élection et de référendum | election@sepi.qc.ca



ÉCHO DU CONSEIL DES PERSONNES DÉLÉGUÉES (CPD) DU 22 MAI 2024

POLITIQUES DU SEPÎ/RÉVISION

Sylvie Zielonka et Catherine Alary
présentent les modifications aux

politiques du SEPÎ proposées par les personnes membres
du conseil d'administration.

BILAN DU GROUPE DE TRAVAIL DE LA SOLIDARITÉ/GGI

Catherine Alary présente le bilan des activités du groupe
de travail de la solidarité. Elle présente également aux
personnes déléguées la recommandation des personnes
membres du groupe de travail concernant la redistribu-
tion des sommes restantes des dons reçus lors de la grève
générale illimitée (GGI).

BILAN DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU SEPÎ/GGI

Pierre-Luc Gagnon présente le bilan du programme
d'aide financière organisé par le SEPÎ lors de la GGI. Il pré-
sente également des pistes de réflexion en lien avec les
améliorations qui devraient être apportées à ce type de
programme pour mieux l'arrimer aux besoins des membres
si l'expérience devait être répétée.

CONSULTATION AU SEIN DU SEPÎ SUR LA CONTESTATION JURIDIQUE DE L'UTILISATION DE LA CLAUSE NONOBTANT JUSQU'À LA COUR SUPRÊME

Les personnes déléguées votent en faveur de mandater
le conseil d'administration pour qu'une consultation soit
menée auprès des membres du SEPÎ quant à l'appui de
la poursuite de la Fédération autonome de l'enseigne-
ment (FAE) au sujet de l'utilisation de la clause nonobstant
jusqu'en Cour suprême.

LOI MODERNISANT LE RÉGIME DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Pierre-Luc Gagnon et Sophie Fabris présentent les prin-
cipales modifications apportées au régime de santé et
sécurité au travail. Il est fait mention que plusieurs de ces
changements ont pour but d'impliquer davantage les mi-
lieux dans les processus de prévention.

■ Pierre-Luc Gagnon | pierrelucgagnon@sepi.qc.ca

RAPPEL | DATE DE REMISE DES NOTES AU PRIMAIRE ET AU SECONDAIRE

Le SEPÎ a effectué des représentations auprès du Centre de services scolaire afin de déterminer la date de remise des notes. Au **préscolaire-primaire** la date limite est le **vendredi 21 juin à 16 h00**. Au **secondaire**, la date limite est le **mardi 25 juin à midi** sauf pour les titulaires de groupes de ces matières :

- Science et technologie – 055410;
- Applications technologies et scientifiques – 057410;
- Anglais : 5^e secondaire – 134530;
- Math : Culture, société et technique (CST) – 063420.

Pour ces personnes, la date limite pour remettre les notes est le **mercredi 26 juin à midi**.

Par conséquent, votre direction **ne peut en aucun cas exiger que vous remettiez vos notes avant celles-ci**. Si votre direction en venait à vous présenter une telle demande, n'hésitez pas à en informer la personne membre du conseil d'administration responsable de votre établissement dans les plus brefs délais.

- Catherine Alary | catherinealary@sepi.qc.ca
- Olivier Blanchard | olivierblanchard@sepi.qc.ca

INFO | PAIEMENTS REÇUS À LA FIN DE L'ANNÉE

À la fin de l'année scolaire, il est possible que le CSSPI doive vous verser une ou plusieurs des sommes suivantes :

L'AJUSTEMENT DE 10 MOIS

Le salaire du personnel enseignant régulier est versé tout au long de l'année sur une base de 260 jours au rythme de 26 versements égaux de 10 jours. En fin d'année scolaire, une conciliation est effectuée en fonction des 200 jours travaillés durant l'année scolaire. Ainsi, dans certains cas, un montant d'ajustement doit être calculé pour rétablir la différence entre le salaire versé à 1/260 tout au long de l'année et le traitement annuel (1/200) que vous devez recevoir selon votre échelon salarial. Il s'agit de l'ajustement de 10 mois.

L'ajustement de 10 mois de **toutes les enseignantes régulières et tous les enseignants réguliers** incluant celles et ceux en congé de maternité, de paternité ou d'adoption sera versé **en 4 versements, sur les paies du 27 juin 2024, du 11 juillet 2024, du 25 juillet 2024 et du 8 août 2024**, à l'exception de celles et ceux ayant quitté durant l'année scolaire et qui ne sont pas revenus avant le 30 juin. Dans un pareil cas, l'ajustement de 10 mois a été versé à leur départ (ex. : départ définitif, congé sans traitement, congé parental sans traitement, etc.).

Pour ce qui est **des enseignantes et enseignants à contrat**, l'ajustement de 10 mois sera payé en un seul versement **sur la paie du 27 juin 2024**.

Il est important de noter que les jours manqués en raison de la grève de l'automne dernier auront un impact sur le calcul de l'ajustement de 10 mois. Pour plus de détails à ce sujet, nous vous invitons à consulter l'article publié à ce sujet dans l'édition du **TOPO** du 22 mai dernier : https://www.sepi.qc.ca/wp-content/uploads/TOPO_2023-2024-No15_2024-05-22.pdf.

LE SOLDE DE VOTRE BANQUE DE CONGÉS DE MALADIE MONNAYABLES

S'il vous reste un solde à votre banque de congés de maladie monnayables, celui-ci vous sera versé **sur la paie du 11 juillet 2024**.

Le CSSPI verse les jours de congés de maladie vers cette date afin d'éviter de monnayer des jours de congés de maladie en trop sur la paie du 27 juin 2024 et de devoir par la suite procéder à des récupérations en début d'année prochaine si des journées de maladie sont prises durant cette période de paie.

LA COMPENSATION MONÉTAIRE POUR DÉPASSEMENTS D'ÉLÈVES

La compensation monétaire pour dépassements d'élèves sera quant à elle versée **sur la paie du 11 juillet 2024**.

- Maryse Meunier | marysemeunier@sepi.qc.ca

Pour l'enseignante ou l'enseignant terminant son contrat en mai, juin, juillet ou août, l'employeur doit «désactiver l'emploi» en utilisant le motif de cessation d'emploi qui générera un code de résiliation chez l'assureur. Cependant, l'enseignante ou l'enseignant **voit ses protections maintenues jusqu'au 31 août**. Le prélèvement des primes sur la dernière paie s'effectue en fonction du salaire assurable reçu. Ainsi, si le salaire assurable de la dernière paie est plus élevé que celui des paies antérieures, les prestations ainsi déduites seront établies en fonction du salaire plus élevé. De plus, il y a prélèvement d'autant de périodes de prime qu'il y a de périodes de paie incluses dans cette dernière paie.

PROTECTION LORS D'UN ARRÊT TEMPORAIRE DE TRAVAIL

La Loi sur l'assurance médicaments du Québec prévoit qu'une personne inscrite à un régime d'assurance collective doit maintenir sa protection, si elle y est admissible, lors d'un arrêt temporaire de travail. Depuis le 1^{er} janvier 2019, le contrat de Beneva prévoit **le maintien de la protection durant une période de 60 jours**.

L'enseignante ou l'enseignant a le choix de maintenir **seulement le régime maladie 1 ou l'ensemble des régimes qu'elle ou qu'il détient au moment de l'arrêt temporaire de travail**.

Lorsque la protection d'assurance salaire longue durée n'est pas maintenue, aucune invalidité survenue durant la période de suspension de la protection ne sera reconnue.

1ER CAS:

RETOUR AU COURS DES TROIS (3) PREMIÈRES PÉRIODES DE PAIE DE L'ANNÉE DE TRAVAIL

À la reprise de la facturation au mois d'août, et ce, pour les trois (3) premières périodes de paie, une prime sera acheminée par le système et, s'il y a retour au travail, les primes seront perçues rétroactivement à la date du début de l'année scolaire. La personne se voit octroyer les mêmes protections qu'elle détenait à la fin de l'année scolaire précédente et n'est pas considérée comme une nouvelle adhérente.

En agissant de la sorte, l'enseignante ou l'enseignant ne pourra, en aucun cas, déboursier plus que les primes annuelles prévues.

2E CAS:

RETOUR APRÈS LES TROIS (3) PREMIÈRES PÉRIODES DE PAIE, MAIS À L'INTÉRIEUR DE LA PÉRIODE DE 60 JOURS DE MAINTIEN DE LA PROTECTION

Au-delà de ces trois (3) tentatives de perception, s'il n'y a pas de retour au travail, une facture couvrant une période de 60 jours sera automatiquement adressée par Beneva à l'enseignante ou l'enseignant afin de lui permettre de conserver ses protections. **La période de 60 jours de maintien de la protection débutera le 1^{er} septembre.**

Un communiqué accompagnera cette facture afin de préciser à l'enseignante ou l'enseignant qu'elle ou qu'il n'a pas à acquitter la facture s'il ou elle a repris le travail dans un emploi admissible aux assurances. Si l'enseignante ou l'enseignant était couvert par un autre contrat collectif entre le début de l'année scolaire et sa date de retour au travail, il ou elle doit en informer le Centre de services scolaire. Sinon, Beneva considérera qu'elle ou qu'il désire conserver toutes ses protections **rétroactivement à la date du début de l'année scolaire** et récupérera les primes non perçues par l'entremise de la facturation régulière à raison **de deux (2) fois les primes par période de paie**.

3E CAS:

RETOUR APRÈS LA PÉRIODE DE 60 JOURS DE MAINTIEN DE LA PROTECTION

Si la personne signe un contrat prenant effet au-delà de la période de 60 jours, elle sera alors considérée comme une nouvelle adhérente aux fins d'admissibilité au régime.

Elle devra donc choisir à nouveau le régime d'assurance maladie qu'elle désire (maladie 1, 2, 3 ou 4) et participer ou non au régime d'assurance vie.

Si des questions demeurent, n'hésitez pas à prendre contact avec nous.

■ Theodora Bajkin | theodorabajkin@sepi.qc.ca

Attention!

En cas de divergence entre ce texte et le contrat d'assurance de Beneva, les dispositions de ce dernier prévalent.

POUR NE RIEN MANQUER!

INSCRIPTION À L'INFOLETTRE

L'*Infolettre* du SEPÎ est la meilleure façon de vous assurer de ne jamais manquer une parution du **TOPO**. Toutes les deux semaines, les personnes inscrites à l'*Infolettre* reçoivent dans leur boîte de courriel le lien pour consulter leur journal syndical. Vous y trouverez également des nouvelles brèves touchant les activités en cours au SEPÎ.

Si vous n'êtes toujours pas inscrits, nous vous invitons à le faire dès maintenant en visitant notre site Web au www.sepi.qc.ca ou en nous écrivant à l'adresse topo@sepi.qc.ca.

■ Olivier Blanchard | olivierblanchard@sepi.qc.ca



FGJ | AFFECTATIONS : LISTE VERTE ET LISTE ROSE

Les listes de priorité pour les enseignantes et enseignants à temps partiel ont été affichées **le 3 juin dernier** sur notre site Web dans la section *Affectations* (www.sepi.qc.ca/dossiers/affectations).

Nous vous invitons à consulter notre fiche syndicale expliquant les critères pour accéder à ces listes ainsi que les règles du déroulement de la séance d'affectation: www.sepi.qc.ca/wp-content/uploads/fiches-syndicales/Fiche-jeunes-Affectations-Contrats.pdf.

Si vous croyez avoir satisfait à tous les critères d'admissibilité à l'une des listes de priorité (verte et/ou rose), nous vous invitons à les consulter dès leur affichage afin de vous assurer que votre nom y figure et que les informations qui s'y trouvent sont exactes. Si une erreur est constatée ou que votre nom n'y figure pas, nous vous invitons à communiquer avec Isabelle Grenier (isabellegrenier@sepi.qc.ca) **DÈS QUE POSSIBLE**. En effet, puisque le délai est très court entre l'affichage des listes de priorité et la séance d'affectation prévue le 18 juin 2024, nous vous invitons à ne pas tarder à nous contacter (**date limite : 14 juin 2024 à 12h00**).

SÉANCE D'AFFECTATION

Pour celles et ceux qui seront convoqués à cette séance, vous recevrez une convocation du CSSPI par courriel quelques jours avant ladite séance. Vous recevrez également un lien Zoom pour y participer puisque le tout se

déroulera **en virtuel** encore cette année. Le syndicat disposera d'une salle virtuelle pour répondre à vos questions durant la rencontre.

Afin de suivre le déroulement, un tableau Excel des postes affichés sera disponible. Le jour de la séance, vous recevrez par courriel un lien vous permettant de consulter ce tableau tout au long du déroulement de la rencontre. La liste des postes et celle des contrats disponibles seront affichées dans les écoles et accessibles sur notre site Web.

Trois numéros de téléphone seront à votre disposition tout au long de la séance pour répondre à vos différents besoins qui pourraient surgir en cours de rencontre. Ils vous seront communiqués dans l'avis de convocation. Nous vous demandons d'utiliser ces numéros **seulement en cas d'urgence ou de difficultés importantes**. Pour toutes les autres situations, il est à noter que le moyen de communication à privilégier demeure la séance Zoom.

Finalement, si vous êtes dans l'impossibilité de vous présenter à la séance pour des motifs sérieux, vous pouvez **mandater le syndicat afin que nous puissions agir en votre nom**. Veuillez nous en faire la demande aux adresses courriel suivantes: eliseboivin@sepi.qc.ca et marysemeunier@sepi.qc.ca.

- Élise Boivin-Comtois | eliseboivin@sepi.qc.ca
- Maryse Meunier | marysemeunier@sepi.qc.ca

RAPPEL | PROCESSUS D'AFFECTATION 2023-2024

DATE	DESCRIPTION	CLAUSES
6 juin 2024 à 16 h 30	Séance d'affectation virtuelle des enseignant(e)s pour le comblement des postes laissés vacants, mutation libre (postes libérés lors de la séance d'affectation du 3 juin 2024).	5-3.17.03 B) 1)
7 juin 2024	Le Centre de services scolaire communique avec les enseignant(e)s dont la demande de changement de champ a été acceptée afin de leur offrir un poste parmi les postes restants à la suite de la séance des mutations libres.	5-3.17.03 B) 2)
10 juin 2024	Affichage des listes de priorité du secteur jeunes dans chaque école primaire et secondaire. Les Services des ressources humaines (SRH) placeront une copie de cette liste sur le portail employé.	5-1.14.1
Au plus tard le 15 juin 2024	Formation professionnelle (FP) : répartition des fonctions et responsabilités entre les enseignant(e)s d'un centre.	13-7.25 B)
17 juin 2024	Affichage de la liste des postes et des contrats à temps partiel disponibles à la séance d'affectation virtuelle du 18 juin 2024 dans les établissements. Les SRH placeront une copie de ces listes sur le portail employé.	5-1.14.2
18 juin 2024 à 14 h 00	Séance d'affectation virtuelle pour les candidat(e)s des listes verte et rose – convocation par champ.	5-3.17.03 B) 2) 5-3.20 E.N. 5-1.14.2 A)
30 juin 2024 avant 16 h 00	DATE LIMITE pour l'enseignant(e) concerné(e), pour demander un droit de retour, s'il y a une ouverture de classe avant le 1 ^{er} jour de classe (rentrée des élèves).	5-3.17.07
20 septembre 2024 30 juin 2024 avant 16 h 00	DATE LIMITE pour les enseignant(e)s en accueil (champ 3120) pour faire une demande de retour à l'école d'origine.	
14 août 2024	Convocation, par Campaign monitor, des enseignant(e)s de la formation générale des adultes (FGA) , sur la liste prioritaire.	11-2.05.5 A)
20 août 2024 à 10 h 00	Séance d'affectation virtuelle des enseignant(e)s de la formation générale des adultes (FGA) .	5-3.21 B)
21 août 2024 à 11 h 00	Les affectations des enseignant(e)s réguliers en accueil (champ 3120) se feront lors des séances d'affectation virtuelles prévues aux dates suivantes: - 3 juin 2024: surplus école et désistements - 6 juin 2024: mutations libres	5-3.17.03 A)
Au plus tard le 26 août 2024	Formation générale des adultes (FGA) : répartition des fonctions et responsabilités entre les enseignant(e)s d'un centre.	11-7.14 D)
3 décembre 2024 à 16 h 30	Mini-séance d'affectation virtuelle pour l'attribution des nouveaux postes réguliers disponibles <u>depuis</u> la séance d'affectation des enseignant(e)s de la liste de priorité du 19 juin 2024. À confirmer, sous réserve du nombre de postes à offrir.	5-3.17.03 A)

Source : Communiqué du CSSPI paru le 12 avril 2024.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions.

Pour les modèles de lettres ou toute autre information, consultez notre site Web au www.sepi.qc.ca, à la section **Dossiers / Affectations**.

■ Élise Boivin-Comtois | eliseboivin@sepi.qc.ca
■ Maryse Meunier | marysemeunier@sepi.qc.ca

SOUPER DES PERSONNES RETRAITÉES

Bonne retraite!

Le 30 mai dernier, le SEPÎ a tenu son toujours très apprécié souper des personnes retraitées au restaurant *Le Max-Rupp* de l'École Hôtelière de Montréal. Il s'agissait d'une occasion toute particulière de reconnaître et de souligner l'implication professionnelle et syndicale des 37 personnes nouvellement retraitées qui y ont participé.

Le souper fut un moment inoubliable, empreint de chaleur, de souvenirs et de camaraderie. L'excellent repas préparé par les étudiantes et étudiants de l'École Hôtelière de Montréal et l'agréable compagnie ont également contribué à faire de cette soirée un franc succès.



À vous toutes et tous qui avez marqué le quotidien de milliers d'élèves et contribué à la formation et à l'épanouissement des générations futures par votre travail inlassable et votre implication au sein de votre école ou de votre centre: un immense merci! Votre apport à la société au fil des années restera à jamais inestimable.

Après une belle et longue carrière, nous vous souhaitons une retraite enrichissante et paisible, remplie de nouvelles aventures et de bonheur.

Nous souhaitons une bonne et heureuse retraite à:

Josée Beaudin, Daniel Beaulieu, Josée Béchar, Patrice Bégin, Jean-Marc Bertrand, Brigitte Bienvenue, Annie Bilodeau, Malika Bouaboud, André Brisebois, Sylvie Chénier, Judith Côté, Francesca Dal Chele, Sylvie Desaulniers, Guylaine Deslauriers, Louise Dubé, Chantal



Duchesne, Sophie Dumont, Yves Dumoulin, Johanne Duquette, Bernard Émile, Johanne Éthier, Mehenna Ferhat, Robert Forest, Diane Forgues, Guylaine Gadbois, Sylvie Gagnon, Adeline Goldman, Lynn Guilbault, Ginette Guilbert, Mohamed Hlaoui, Fred Koussaie, Nathalie Janson, Fred Lafortune, Fatima Zohra Labiod, Lyne Lafortune, Dominique Lafrance, Luc Lagimonière, Gilles Lalonde, Christian Lamotte, Louise Larose, Sylvie Lasalle, Benoît Latulippe, Michel Lefebvre, Patrick Loubert, Odette Mailly, Nathalie Marcotte, Lucie Mercier, Carole Nepveu, René Normand, Dominique Ostré, Gaétan Paradis, Sylvianne Parent, Josée Pelletier, Manon Pelletier, Josée Proulx, Vianick Riché, Nathalie Rivest, Julie St-Pierre, Rolande St-Surin, Marie Véronneau et Philippe Warnier.



**BONNE ET
HEUREUSE RETRAITE
À TOUTES ET À TOUS!**

■ Le conseil d'administration du SEPÎ



ACTIVITÉ SOCIALE



diversité



Le jeudi 23 mai dernier avait lieu la dernière activité sociale de l'année. Lors de cet événement, organisé par le comité de la diversité sexuelle et de genre, toutes et tous étaient invités à se rassembler autour d'un verre afin de souligner la *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie*.

Le soleil étant de la partie lors de cette soirée, nous avons eu la chance de profiter de la terrasse! Le beau temps s'est reflété sur tout l'événement lors duquel nous avons pu prendre part à d'enlevantes discussions avec de belles personnes, collègues et ami(e)s, le tout accompagné d'une pléiade de jolis présents tous plus colorés les uns que les autres!

Un grand merci au comité de la diversité sexuelle et de genre pour l'organisation de cette activité haute en couleur et merci à toutes les personnes qui se sont déplacées pour l'événement!

■ Catherine Alary | catherinealary@sepi.qc.ca



INFO | REPRÉSENTANT(E) EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (RSST)

Le SEPÎ est actuellement à la recherche de candidatures afin de procéder à la nomination d'une (1) personne membre pour occuper cette fonction

Afin de favoriser la participation des travailleuses et travailleurs à la prise en charge de la santé et de la sécurité dans les lieux de travail, de nouveaux mécanismes de prévention et de participation sont prévus dans la *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité au travail* (LMRSST). Les dispositions du régime intérimaire prévoient notamment **la nomination, par les travailleuses et travailleurs ou leur association syndicale, d'un(e) Représentant(e) en santé et sécurité du travail (RSST).**

La personne qui occupera le rôle de RSST est une personne employée libérée de sa tâche régulière, affectée à temps plein du lundi au vendredi, au Service des ressources humaines (SRH) du CSSPI. Elle relève notamment d'une personne membre du personnel d'encadrement des SRH. Il s'agit d'un **mandat d'un (1) an**, pouvant être renouvelé. De plus, la personne candidate doit occuper un poste régulier au CSSPI, à temps plein ou à temps partiel. Elle doit également posséder une voiture et un permis de conduire valide.

Le syndicat et l'employeur sont donc à la recherche de personnes candidates ayant un intérêt à exercer ce rôle dans les lieux de travail des établissements du CSSPI. Les principales tâches pour la durée du mécanisme intérimaire sont les suivantes :

- Suivre les formations prévues pour les RSST;
- Faire des visites d'inspection et identifier les risques SST dans les différents lieux de travail des établissements du CSSPI (tout corps d'emploi confondu);
- Assister aux rencontres du Comité paritaire de santé et de sécurité au travail;
- Faire des recommandations écrites au Comité paritaire de santé et de sécurité au travail, suivant les visites d'inspection;
- Collaborer à l'élaboration et à la mise en œuvre du *Programme de prévention*;
- Porter plainte à la CNESST, lorsque les démarches auprès du Comité paritaire de santé et de sécurité au travail et de l'employeur sont insatisfaisantes pour des situations comportant des dangers.

Les personnes membres du SEPÎ intéressées à poser leur candidature doivent écrire à l'adresse courriel: candidature@sepi.qc.ca. **Une lettre de motivation indiquant les intérêts, réalisations, formations ou tout autre élément en lien avec la SST est exigé.**

La date limite pour poser sa candidature est fixée au 14 juin 2024 à midi.

Pour plus d'informations à ce sujet, vous pouvez contacter Pierre-Luc Gagnon (pierrelucgagnon@sepi.qc.ca).

■ Pierre-Luc Gagnon | pierrelucgagnon@sepi.qc.ca



1-800-363-9010

DE L'AIDE AU BOUT DU FIL
24 HEURES / 7 JOURS

Besoin d'aide
confidentielle?

**PROGRAMME D'AIDE
AUX EMPLOYÉS (PAE)**

Tél. : 1-866-398-9505

Appel à frais virés : 514-875-0720

Le **TCDO** est réalisé par le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ) est distribué aux enseignantes et enseignants du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI). **La reproduction du journal, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.**

Commentaires et/ou suggestions

Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ)
745, 15^e Avenue | Montréal (Québec) H1B 3P9
Tél.: 514 645-4536 | Téléc.: 514 645-6951 | Par courriel: topo@sepi.qc.ca